

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2018

---

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE  
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 153

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 111 de Mme Grandjean

-----

**ARTICLE 17**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« Le présent IV *bis* entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement a pour objet de reporter à 2020 l'entrée en vigueur des dispositions prévues par l'amendement n° 111.